

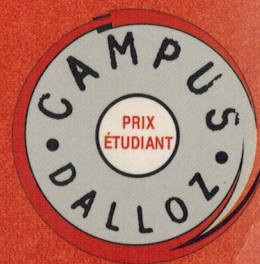
DROIT PRIVÉ

PRÉCIS

Droit civil  
Les obligations

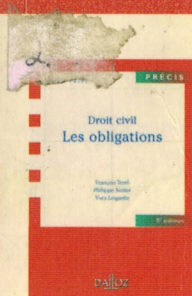
François Terré  
Philippe Simler  
Yves Lequette

9<sup>e</sup> édition



DALLOZ





L'*obligation* est un lien de droit permettant au créancier d'exiger du débiteur une prestation, positive ou négative.

Le *contrat* est quotidiennement à la source d'obligations : vente, échange, louage, dépôt, prêt... Et nombre de questions se posent, concernant ses conditions et ses effets, les parties, les tiers et la société tout entière. Le législateur intervient souvent au secours du débiteur.

Les obligations *extra-contractuelles* naissent le plus fréquemment d'accidents, longtemps liés à des fautes commises et connues, inhérents de plus en plus, par l'ampleur des dommages et l'exigence de réparation, à une société qui change. Mais si la loi intervient, c'est surtout au secours du créancier.

Les obligations sont soumises à des règles communes : *le régime général des obligations*. Comment le créancier obtient-il satisfaction d'un débiteur ? Quel pouvoir a-t-il sur ses biens ? À qui s'en prendre ? Les solutions varient selon les situations. L'obligation n'est ni immuable, ni éternelle. Elle peut être transmise - cession de créance, de dette, de contrat. Tôt ou tard, elle s'éteint, souvent par l'effet d'un paiement, mais aussi autrement : compensation, novation, prescription...

Au-delà d'une promesse donnée ou d'une faute commise, le droit des obligations est la voie royale de la compréhension du juridique.

**François Terré**, Agrégé des facultés de droit, Professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), Membre de l'Institut.

**Philippe Simler**, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université Robert-Schuman (Strasbourg III), Membre de l'Institut Universitaire de France.

**Yves Lequette**, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

PROGRAMME



P.L.U.S.

<http://www.dalloz.fr>

19,50 €

ISBN 2 24 706505 8



9 782247 065059